

CONTRAT D'UTILISATION

(à donner au chauffeur du véhicule)

En vue du bon déroulement de la location, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération ce qui suit:

Utilisation du véhicule - entretien - inspection journalière

Le véhicule doit être utilisé selon le carnet d'instructions qui se trouve à bord du véhicule. L'entretien et les réparations doivent avoir lieu d'après les instructions du constructeur chez notre concessionnaire.

L'inspection journalière comprend:

- contrôle niveau d'huile moteur / à remplir si nécessaire
- contrôle du liquide de refroidissement / à remplir si nécessaire
- contrôle du niveau d'huile servo-embayage
- contrôle du niveau réservoir essuie-glaces / à remplir éventuellement
- vérification pression des pneus
- contrôle des documents de bord.

Le véhicule vous est délivré nettoyé intérieur et extérieur et avec réservoir de carburant rempli. Lors de la restitution du véhicule, le réservoir doit également être rempli.

Assurance – accident

Restez calme et suivez les instructions et conseils mentionnés dans le document de déclaration d'accident européen. Faites-nous parvenir, dans les plus brèfs délais, votre déclaration d'accident afin de nous permettre de défendre vos droits.

Le véhicule est également couvert par une police d'assurance "défense en justice".

Que faire en cas de panne?

Contactez DBRent : 0475/84.69.10

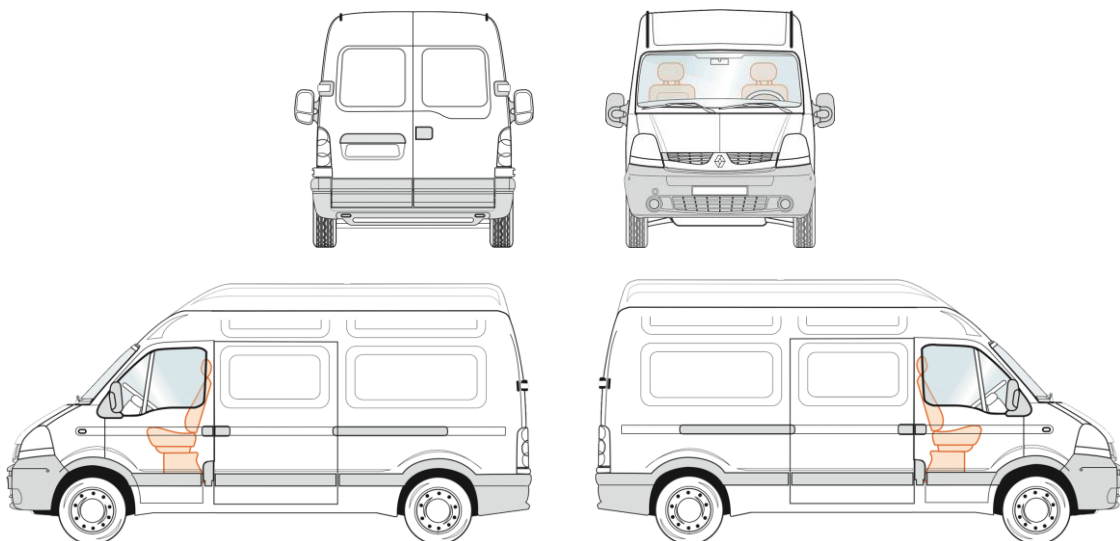
Pour Renault : 0800/97.023

Pour Mercedes : 00800 17 77 77 77 ou +32 (0)2 554 17 27

Réglementation transport

Vous êtes tenu de respecter scrupuleusement toutes les réglementations en vigueur. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur la réglementation à observer en matière de poids et licences. Veuillez consulter à cet effet les dispositions prévues en matière de transport pour compte propre et/ou de transport pour compte de tiers.

Etat du véhicule



Signature